

8425/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 mai 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 mai 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) 2015/735
concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan du Sud**

E16718

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes